



Garde d'enfant et d'hébergement

Par **catring87**, le **03/06/2008** à **12:04**

suite à la séparation avec le père de ma fille, je suis passée devant le juge des affaires familiales pour déterminer le droit de garde et la pension alimentaire.

Mais quelles sont les affaires que je doit fournir quand ma fille va chez son père?

Quels vêtements dois je donner?(le pyjama en fait il parti)?

Quels sont ses obligation par rapport à ca?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **sosso**, le **03/06/2008** à **14:38**

Bonjour,

Aucune décision de justice ne le mentionne, c'est à vous de juger ce qui peut être utile ou pas à votre fille sachant que son père ne possède peut être pas tout ce qu'il faut par exemple le doudou pour la nuit.

Pensez à votre fille et non à ce que l'on doit ou pas, c'est pour qu'elle soit à l'aise chez son père donc à vous de répondre à votre question car personne ne peut vous faire de liste mais un pyjama est utile pour dormir.

Vous pouvez aussi ne rien lui donner, c'est à vous de savoir ce qui est bien pour votre puce.

Désolé et bonne journée.